



ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Vos démarches d'inscription dépendent de votre situation

- » **Étudiant ressortissant de l'Union Européenne, d'Islande, du Lichtenstein ou de Norvège :**

Vos démarches sont les mêmes que pour les étudiants français

- » **Étudiant en programme d'échange :**

C'est la direction des relations internationales (DRI) qui prend en charge vos candidatures.

- » **Étudiant hors programme d'échange :**

Consulter la procédure

Cas particulier

Les candidats relevant de la formation continue

Vous relevez de la formation continue

- » Si vous avez plus de 26 ans
- » et/ou si vous avez interrompu vos études depuis au moins 2 ans
- » et/ou vous êtes salarié (salarié en congé individuel de formation CIF), CDI, CDD, Intérimaires, travailleurs indépendants ou demandeurs d'emploi

ATTENTION !

Étudiants étrangers détenteurs de diplômes français :

Vos démarches sont les mêmes [que pour les étudiants français bacheliers 2020](#)